

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERE DES USSES

Séance du vendredi 21 février 2020

Délibération N°2020-02-07



Nombre de délégués :		L'an deux mille vingt
En exercice :	16	Le vingt-et-un février à dix-huit heures trente minutes
Délégués présents :	9	
Suppléants (avec voix) :	0	Le Comité Syndical du S.M.E.C.RU dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du Conseil Municipal de Bassy, sous la présidence de Monsieur Christian BUNZ
Pouvoirs :	1	
Titulaires excusés :	1	
Titulaires absents :	6	
.....		
Votes exprimés :	9	Date de convocation et d'affichage : 14 février 2020

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires : Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Aurélien GLANDUT, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Patrick BLONDET, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Louis CHAUMONTET, Monsieur François RICHER, Monsieur Jean-Louis VUICHARD.

Délégués suppléants :

- *Avec voix :*

DELEGUES EXCUSES : Monsieur Sylvain BLONDON (pouvoir à Monsieur Christian BUNZ),

DELEGUES ABSENTS : Monsieur Frank GIBONI, Monsieur Jean DOUE, Monsieur Bernard REVILLON, Monsieur Michel DE REYDET, Monsieur Jacky DURET, Monsieur Henri CHAUMONTET.

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR LA SIGNATURE D'UNE DECISION DE CO-FINANCEMENT PUBLIC DANS LE CADRE DE DU PROGRAMME INTERREG FRANCE-SUISSE « STOP AUX INVASIVES » EN CONTREPARTIE DES INTERVENTIONS DU PARTENAIRE SUISSE HEPIA POUR LE SMECRU EN FRANCE

ANNULE ET REMPLACE L'ENVOI NOTIFIE AU 27 FEVRIER 2020 EN RAISON D'UNE ERREUR MATERIELLE : NUMERO DE LA DELIBERATION

Contexte :

Le programme de coopération INTERREG France-Suisse « Stop aux Invasives » est en cours de mise en œuvre. La technique innovante de stérilisation thermique profonde a été testée sur plusieurs sites en 2019, sur le bassin versant des Ussets ainsi que sur les territoires voisins français et suisses, partenaires du programme. D'autres techniques sont également en cours de test sur ces territoires.

Un suivi scientifique spécifique à l'évaluation de la technique innovante de stérilisation thermique profonde est en cours. Les résultats de celui-ci permettront de préciser l'efficacité et les modalités d'utilisation de cette nouvelle technique. Ce suivi est piloté par le partenaire suisse HEPIA.

Dans ce cadre un cofinancement public est prévu, en contrepartie des interventions du partenaire suisse HEPIA pour le SMECRU, en France. Ce co-financement représente un montant de **27 624,31€** (soit 30 000 CHF).

Par la délibération n°2018-02-03, le Comité Syndical approuvait à l'unanimité :

- le projet de programme de coopération territoriale européenne INTERREG V France-Suisse 2014-2020 : Dispositif opérationnel d'éradication des invasives par l'innovation technique et la reconstitution des milieux indigènes,

- le plan de financement du programme,

Et s'engageait à l'unanimité à :

- réaliser les actions du programme conformément aux propositions techniques du partenariat, sous réserve de leur faisabilité technique, du respect des engagements des différents partenaires et de la capacité financière de la collectivité,

- cofinancer le programme à hauteur de 87 884,20 € TTC sur 4 ans par autofinancement.

Et DIT que les crédits nécessaires à l'exercice de cette mission seraient prévus au budget,

Le Comité Syndical autorisait le Président à :

- signer la convention inter-partenariale au titre du FEDER pour la réalisation du programme, ainsi que tous les documents contractuels qui y sont liés,

- solliciter des subventions correspondantes auprès du FEDER, et auprès de tout autre financeur dans le cas où ces opérations répondent à leurs critères d'éligibilité.

Dans le plan de financement (annexe 1) apparaissait bien le co-financement susmentionné.

Néanmoins le Comité Syndical ne s'est pas prononcé explicitement sur ce co-financement.

Raison pour laquelle une nouvelle délibération doit être prise pour autoriser le Président à signer une décision de co-financement avec le partenaire suisse HEPIA.

ENTENDU l'exposé du Président,

Après avoir débattu, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le Président à signer une décision de co-financement public dans le cadre de du programme INTERREG France-Suisse « Stop aux Invasives » en contrepartie des interventions du partenaire suisse HEPIA pour le SMECRU en France, d'un montant de 27 624,31€, par autofinancement ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'exercice de cette mission seront inscrits au budget 2020.

Ainsi fait et acceptés les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture de St. Julien en Genevois le _____ Et de sa publication le _____
--



Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian BUNZ


HAUTE SAVOIE

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T H A U T E - S A V O I E

ANNEXE I : Plan de financement du programme

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en C	%	en C	%	en C	%
Auto-financement	310 769,93	20.00	392 421,72	26.08	703 191,65	22.99
SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIÈRES DES USSES	87 884,20	5.66	0,00	0.00	87 884,20	2.87
COORDINATION EAU BIEN COMMUN AUVERGNE RHONE ALPES	54 329,15	3.50	0,00	0.00	54 329,15	1.78
Espaces Ruraux Montagnards ERM74	168 556,58	10.85	0,00	0.00	168 556,58	5.51
HAUTE ECOLE DU PAYSAGE D'INGENIERIE ET D'ARCHITECTURE	0,00	0.00	107 279,92	7.13	107 279,92	3.51
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU LEMAN	0,00	0.00	8 898,72	0.59	8 898,72	0.29
ELTEL SA	0,00	0.00	276 243,08	18.36	276 243,08	9.03
FEDER	1 010 002,31	65.00	0,00	0.00	1 010 002,31	33.02
Contreparties publiques	233 077,45	15.00	0,00	0.00	233 077,45	7.62
Région Rhône Alpes	126 417,44	8.14	0,00	0.00	126 417,44	4.13
Département Haute-Savoie	106 660,01	6.86	0,00	0.00	106 660,01	3.49
Contreparties privées	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0.00
SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIÈRES DES USSES	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	395 948,43	26.32	395 948,43	12.95
Contreparties publiques	0,00	0.00	489 825,05	32.56	489 825,05	16.02
Canton Fribourg	0,00	0.00	36 832,42	2.45	36 832,42	1.20
Canton Genève	0,00	0.00	82 872,93	5.51	82 872,93	2.71
Canton Neuchâtel	0,00	0.00	55 248,62	3.67	55 248,62	1.81
Canton Valais	0,00	0.00	55 248,62	3.67	55 248,62	1.81
Canton Vaud	0,00	0.00	99 447,51	6.61	99 447,51	3.25
Autres publics CFF	0,00	0.00	27 624,31	1.84	27 624,31	0.90
Autres publics SIG, Valais, Vaud	0,00	0.00	104 926,33	6.97	104 926,33	3.43
Autres publics SMECRU gestionnaire français	0,00	0.00	27 624,31	1.84	27 624,31	0.90
Contreparties privées	0,00	0.00	105 248,62	7.00	105 248,62	3.44
ERM 74 (France)	0,00	0.00	36 832,41	2.45	36 832,41	1.20
OH semences (ORBE)	0,00	0.00	50 000,00	3.32	50 000,00	1.63
PRO NATRA FRIBOURG	0,00	0.00	18 416,21	1.22	18 416,21	0.60
Recettes	0,00	0.00	121 041,55	8.05	121 041,55	3.96
Total des financements	1 553 849,69	50.81	1 504 485,37	49.19	3 058 335,06	100.00
Total éligible	1 553 849,69	100.00	1 383 443,82	91.95	2 937 293,51	96.04

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T H A U T E - S A V O I E